

10.01.2017 - 14:43 Uhr

Prévoyance vieillesse 2020 - en ce début d'année, l'ASIP met à nouveau en garde: «Ne jouons pas avec le feu!»

Berne (ots) -

Mardi après-midi, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) organisait sa traditionnelle manifestation de lancement de l'année de prévoyance, entièrement consacrée à la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Dans la perspective de la prochaine procédure d'élimination des divergences, elle a appelé les politiciens à se montrer conciliants.

Lors de sa manifestation de lancement de l'année de prévoyance, l'ASIP a examiné avec ses membres les questions de politique de prévoyance qui se posent. Le conseiller fédéral Alain Berset a déclaré dans son exposé: «La prévoyance professionnelle revêt une importance existentielle, et c'est la raison pour laquelle tous les acteurs politiques doivent faire des compromis»; il est actuellement urgent de trouver une solution susceptible de réunir une majorité: «L'histoire des réformes qui ont échoué au cours des vingt dernières années montre que le peuple et les cantons ne se prononcent qu'en faveur d'un paquet de mesures équilibré».

Lors de la table ronde qui a suivi, consacrée au thème de la «Prévoyance vieillesse 2020», les personnalités suivantes ont débattu de cette question: Kathrin Bertschy, conseillère nationale et coprésidente d'alliance F, (vert/libéraux); Ruth Hummel, conseillère nationale (PDC); Alex Ruprecht, conseiller aux Etats (UDC); Paul Rechsteiner, conseiller aux Etats et président de l'Union syndicale suisse (USS); Martin Kaiser, Union patronale suisse, membre de la Direction, ainsi que Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP, qui animait la discussion.

Lors de la session de printemps, la procédure d'élimination des divergences se terminera et sera, espérons-le, adoptée par le Parlement. L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) somme à nouveau tous les acteurs politiques de faire des compromis dans le cadre du traitement du projet «Prévoyance vieillesse 2020» et met en garde contre des positions trop unilatérales. Cela revient à jouer avec le feu, car, seul un paquet de mesures équilibré aura, en dernier ressort, des chances d'être adopté par le Parlement et par les électrices et les électeurs.

Du point de vue de l'ASIP, la commission compétente du Conseil national devrait encore une fois vérifier minutieusement sous quelle forme une compensation de la baisse du taux de conversion LPP pourrait avoir lieu afin de maintenir les prestations dans le domaine de la LPP. Grâce à une combinaison appropriée de réglementation de la déduction de coordination, de bonifications de vieillesse et un début du processus d'épargne plus précoce, des solutions visant à garantir le niveau de prestation de la LPP pourraient être trouvées dans le cadre de la prévoyance professionnelle. La séparation des trois piliers constitue en effet un facteur de succès important et décisif pour la stabilité du système des trois piliers suisses. Il faudra toutefois tenir compte également du fait que le projet de réforme devra faire ses preuves lors d'une future votation populaire et veiller à trouver un compromis acceptable pour tous les protagonistes.

Pour l'ASIP, la sécurité financière de la prévoyance vieillesse est d'une urgente nécessité. En raison des défis économiques et démographiques que nous allons devoir affronter, l'ASIP est d'avis que cette réforme ne doit en aucun cas échouer. Il est capital à ses yeux de garantir dans son ensemble la prévoyance vieillesse dans le domaine du 1er et du 2e pilier, et ce sans réduction des prestations. Dans le cadre de ce processus, tous les acteurs vont devoir apporter leur contribution au succès de cette réforme.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 960 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 450 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale, et elle s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré.

Contact:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP
Tél. +41 43 243 74 15
E-mail: konrad@asip.ch
ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich
ou
Jean Rémy Roulet, président (Genève)
Tél. 022 949 19 19

Veillez contacter s'il vous plaît Peter Metzinger jusqu'à 17h00 heures

<http://www.asip.ch>
<http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog>
<http://www.facebook.com/dringendereform.reformeurgente>
<http://twitter.com/pensionskassen>
cf. également le site web de la campagne sur la Prévoyance vieillesse 2020: www.reformeurgente.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100797721> abgerufen werden.